

# INSTALLATION DE PRATICIENS

Dans la même optique que le contrat d'engagement de service public de l'Agence Régionale de Santé, une aide à l'installation des praticiens en médecine générale a été mise en place par Grand Calais Terres & Mers.

Vous pouvez vous voir octroyer une aide à l'immobilier d'un montant de 30 000 € versée en une seule fois. Vous devrez, pour être éligibles, vous installer dans une commune de Grand Calais Terres & Mers pour la première fois pour un engagement de 4 ans au moins sur le territoire sous peine de rembourser intégralement l'aide perçue.

Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement spécifique pour votre projet d'implantation sur le territoire. Besoin d'inscrire vos enfants en crèche, à l'école ? De connaître les clubs sportifs et les offres culturelles, ou même de choisir un logement ? Un agent peut vous recevoir pour faciliter vos démarches personnelles.

## CONTACT

[demarchemedecin@grandcalais.fr](mailto:demarchemedecin@grandcalais.fr)

03.21.19.55.91



## AIDES

**Aide financière**  
de **30 000 € TTC**

**Aide technique**  
pour le **projet**  
**personnel**  
**d'implantation**  
sur le territoire